L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 MAI 1864. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 14 MAI.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Sheriff—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une propriété rue Royale et une autre dans le Troisième District. Voir les détails aux annonces.

Par E. M. Jacobs—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une propriété rue des Remparts, une autre rue Bagatelle, une autre rue Urbain et Grape, des propriétés dans le Second et Troisième Districts, une jolie maison bâtie dans le 3me District, la moitié indivise de quatre arpents de terre sur le Chemin de Gentilly, et Succession en bois dans le 3me District. Voir les détails dans les annonces.

Par S. Turpin—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, actions de banque et actions d'assurances.

Par A. Fernandez—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, vingt grands terrains bornés par les rues Lafayette, Dumain, Lapeyrouse et Rocheblave.

Par P. J. Spear—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, propriétés de très grande [illegible] dans la rue de l'Esplanade, et terrains dans le 2me District. Voir les détails dans l'annonce.

Par le même—à son magasin d'encan, véritables encans publics des Attakapas.

Aussi—un assortiment, bottes et souliers.

Par R. T. Montgomery—à son magasin d'encan, 250 balles de coton, de la mousse, dubber, tapis, &c.

Par D. E. Morphy—[illegible] des Magasins, [illegible] et plats en fer blanc.

Par W. F. Vincent—au magasin de Gilbohn & Co, rue du Camp, No 62, tout le stock du magasin, chapeaux de Panama, et autres chapeaux en paille.

Aussi, au No 62 rue Douane, 70 balles de coton et du tabac à chiquer.

Par E. Royet & Co.—à leur magasin d'encan, chaussures, chapeaux.

Par R. Beckman No 34, rue des Magasins, whisky, champagne, tabac, et marchandises sèches, &c.

Par J. W. Bauseman [illegible] rue des Magasins et Gravier, beurre, tabac, épiceries, jambons, eau de vie, whisky, &c.

Par D. E. Morphy—sur la Levée, 2me District, porc [illegible] frais.

ARRIVÉE DU STEAMER MISSISSIPPI.

Le steamer *Mississippi*, capitaine Kennedy, parti de New York le 5 mai, est arrivé hier soir. Il est consigné au quartier-maître des Etats-Unis.

Ce steamer nous a apporté des journaux de New York jusqu'au 5 mai, mais les nouvelles qu'ils contiennent ont été devancées par celles du télégraphe.

La question mexicaine.

Convention entre la France et le Mexique.

Le *Moniteur* de Paris du 22 avril, dans sa partie officielle, renferme le texte de la convention conclue entre la France et le Mexique au sujet du séjour que les troupes françaises feront dans ce dernier pays, après l'avènement de Maximilien, dans le but d'y maintenir l'ordre et le consolider le nouvel empire. Voici cette convention:

Le gouvernement de l'Empereur des Français et celui de l'Empereur du Mexique, animés d'un égal désir d'assurer le rétablissement de l'ordre au Mexique et de consolider le nouvel empire, ont résolu de régler par une convention les conditions du séjour des troupes françaises dans ce pays, et ont nommé dans ce but leurs plénipotentiaires, savoir:

Sa Majesté l'Empereur des Français, M. Charles Herbet, ministre plénipotentiaire de première classe, conseiller d'Etat, directeur au Ministère des Affaires étrangères, grand officier de la Légion d'honneur, &c.

Sa Majesté l'Empereur du Mexique, M. Joaquin Velasquez de Leon, son ministre d'Etat sans portefeuille, grand officier de l'ordre distingué de Notre Dame de Guadalupe, &c.

Lesquels, après s'être mutuellement communiqué leurs pleins pouvoirs, ont arrêté les dispositions suivantes:

Article Ier.—Les troupes françaises maintenant au Mexique seront réduites le plus tôt possible à un corps de 25,000 hommes, y compris la légion étrangère. Ce corps, afin de sauvegarder les intérêts qui ont motivé l'intervention, restera temporairement au Mexique, aux conditions réglées par les articles suivants.

[illegible]

Article VIII.—Les stations navales que la France entretient aux Antilles et dans l'Océan Pacifique, détacheront souvent des navires pour montrer le pavillon français dans les ports du Mexique.

Article IX.—Les frais de l'expédition française au Mexique à payer par le gouvernement mexicain sont fixés à la somme de 270,000,000 de francs, pour tout le temps de cette expédition jusqu'au 1er juillet 1864. Cette somme portera intérêt au taux de trois pour cent par année. A partir du 1er juillet toutes les dépenses de l'armée mexicaine restent à la charge du Mexique.

Article X.—L'indemnité à payer à la France par le gouvernement mexicain pour la solde et le maintien des troupes du corps d'armée, après le 1er juillet 1864, reste fixée à la somme de 1000 francs par an et par homme.

Article XI.—Le gouvernement mexicain remettra immédiatement au gouvernement français la somme de 66 millions en obligations de l'emprunt, au taux d'émission, savoir: 54,000,000 à déduire de la dette mentionnée dans l'article IX, et 12,000,000 comme un à-compte sur les indemnités dues aux Français en vertu de l'article XIV de la présente Convention.

Article XII.—Pour le paiement du surplus des frais de la guerre et pour acquitter les charges indiquées dans les articles 7, 10 et 14, le gouvernement mexicain s'engage à payer annuellement à la France la somme de 25 millions en numéraire. Cette somme sera imputée: 1o sur les sommes dues en vertu des dits articles 7 et 10; 2o sur le montant, en intérêts et principal, de la somme fixée dans l'article 9; 3o sur les indemnités qui resteront dues aux sujets français en vertu de l'article 14 ci-après.

Article XIII.—Le gouvernement mexicain versera, le dernier jour de chaque mois, entre les mains du payeur général de l'armée, ce qui sera nécessaire pour couvrir les dépenses des troupes françaises restées au Mexique, conformément à l'article X.

Article XIV.—Le gouvernement mexicain s'engage à indemniser les sujets français des torts qu'ils ont soufferts sans droit et qui ont motivé l'expédition.

Article XV.—Une commission mixte, composée de trois Français et de trois Mexicains, nommés par leurs gouvernements respectifs, se réunira à Mexico dans trois mois, pour examiner et régler ces réclamations.

Article XVI.—Une commission de révision, composée de deux Français et de deux Mexicains, désignés de la même manière, et siégeant à Paris, procédera à la liquidation définitive des réclamations déjà admises par la commission désignée dans l'article précédent, et se prononcera sur celles qui auront été réservées à sa décision.

Article XVII.—Le gouvernement français mettra en liberté tous les prisonniers de guerre mexicains, dès que l'empereur du Mexique sera entré dans ses Etats.

Article XVIII.—La présente convention sera ratifiée et les ratifications échangées le plus tôt possible.

Fait au château de Miramar, ce 10 avril 1864.

Le texte de cette Convention est suivi immédiatement, dans le *Moniteur*, d'une lettre de l'empereur Napoléon à son ministre des finances, dans laquelle il est dit que par suite de "l'heureuse solution de l'affaire mexicaine," il croit que la rentrée des dépenses pourra être réduite d'environ quarante millions. La partie la plus importante de la lettre est celle où l'Empereur déclare que le maintien de la paix deviendra chaque jour plus certain.

LA PRESSE FRANÇAISE SUR LA QUESTION MEXICAINE.

Nous trouvons dans les journaux de l'Opinion une correspondance de Paris du 22 avril, d'où nous extrayons ce qui suit:

Le *Moniteur* annonce dans ses colonnes—après l'arrivée de la nouvelle que le Congrès a passé une résolution déclarant que l'établissement d'une monarchie au Mexique [illegible] désagréable [illegible] aux Etats-Unis—que les nouvelles d'Amérique sont [illegible] importantes. Le *Times* et l'*Opinion Nationale* disent que ceci doit avoir été écrit par précaution, que le journal officiel ne [illegible] ... [illegible]

[illegible]

Le *Pays* fait observer que l'acte du Congrès est significatif, qu'il ne doit pas [illegible] ... [illegible]

---

et ses propres intérêts en face de tous les autres, un acte de susceptibilité que le prudence le prohibitif de pousser à l'excès.

Le *Siècle* dit qu'il est naturellement entendu que Maximilien est prêt à résister aux hostilités des Etats-Unis, auxquelles on s'attendait et qu'on avait prévues depuis le commencement, sans quoi il n'eût pas accepté le sceptre impérial. Le départ de l'empereur de Trieste et ses adieux à ses fidèles amis autrichiens ont été très touchants, et Sa Majesté n'a pu retenir ses larmes. L'impératrice n'avait que l'air sérieux. L'empereur portait un manteau de [illegible] avec une simple redingote noire, avec la croix de Notre Dame de Guadalupe, l'impératrice portait une robe de soie noire et un manteau de voyage et un chapeau rond orné de fleurs.

Le *Temps*, de Paris, dit dans son numéro du 21:

"Une erreur singulière concernait ce matin par le *Moniteur* indique que le journal officiel ne peut pas plus prétendre à l'infaillibilité que le commun des journaux. Le *Moniteur* déclare que les malles de New-York n'apportent aucune nouvelle qui mérite l'attention. Mais nous lisons dans les dépêches américaines du *Times* que la Chambre des Représentants à Washington a voté à l'unanimité, le 4 avril, une résolution proposée par M. Winter Davis, portant que les Etats-Unis ne pourront jamais reconnaître ni tolérer une monarchie au Mexique. *L'Indépendance Belge* donne la même nouvelle, avec une variante, suivant laquelle le Congrès aurait simplement protesté contre une monarchie établie avec l'assistance d'une puissance européenne.

Quelle que soit la véritable version, nous ne pouvons que croire à une inadvertance du *Moniteur*. Il ne peut avoir voulu supprimer une nouvelle, qui n'était nullement inattendue, et dont, cependant, il ne faut pas exagérer l'importance. La Chambre des Représentants à Washington n'est pas le gouvernement américain. Le Président est bien plus indépendant du Parlement que la reine d'Angleterre. La résolution dont il s'agit est moins un acte qu'un indice. Nous pouvons, en outre, être certains que les Etats-Unis laisseront le Mexique tranquille tant que la guerre civile ne sera pas finie. Quant aux éventualités qui peuvent surgir après le rétablissement de l'Union, l'Empereur Maximilien aurait été très imprudent s'il n'y avait pas songé, et puisqu'il a accepté la couronne, nous devons en conclure qu'il se croit prêt à braver l'hostilité des Etats-Unis.

LETTRE DE NAPOLEON III
Sur la question mexicaine.

L'Empereur a adressé la lettre suivante, datée du 15 avril, à M. Fould, ministre des finances:

L'heureuse solution de l'affaire du Mexique me fait désirer de voir le pays bénéficier de pouvoir rapidement des dépenses de la guerre par une diminution des impôts. Ayez donc la bonté de voir s'il n'est pas possible d'effectuer la suppression immédiate du second décime des droits d'enregistrement, en en conservant de la loi générale préparée par le Conseil d'Etat que les arrangements qui peuvent être strictement nécessaires pour équilibrer le budget. Cette mesure, au même temps que les espérances de paix, qui chaque jour deviennent plus certaines, contribueront, j'en ai la confiance, au développement de la prospérité. NAPOLEON.

L'EMPEREUR MAXIMILIEN A ROME.

Rome, 20 avril au soir—L'empereur et l'impératrice du Mexique partiront de Rome cet après midi à 3 heures et s'embarqueront ce soir à Civita Vecchia pour le Mexique. Ils ont eu une audience du Pape hier. Ils ont visité la Basilique du Vatican, l'ex-roi de Naples, la famille royale Napolitaine et le cardinal Antonelli. Hier soir leurs majestés ont donné un dîner, suivi d'une réception à laquelle ont assisté les cardinaux, les ministres pontificaux, le corps diplomatique et la noblesse romaine.

Avant leur départ pour Civita Vecchia l'Empereur et l'Impératrice ont assisté à un service au Vatican. Le Pape a rendu visite à leurs majestés.

ARRIVÉE DE L'AMBASSADEUR MEXICAIN A PARIS.—On écrit de Paris, le 15 avril, au *London Times*:

M. Hidalgo qui est nommé ministre plénipotentiaire à Paris pour l'empire mexicain, est arrivé ici aujourd'hui de Miramar. Il apporte la notification de l'acceptation du trône et des lettres de l'empereur Maximilien à Napoléon.

Les affaires d'Amérique au Parlement anglais.—Le 29 avril, à la Chambre des Communes, M. Hopwood a donné avis que le lundi suivant il demanderait au premier Lord de la Trésorerie s'il serait disposé à proposer une conférence sur les affaires américaines.

LA NEUTRALITÉ ANGLAISE.—Une dépêche de Londres, en date du 9 avril, adressée aux journaux de Paris, contient ce qui suit:

Le *Morning Herald* dit que l'acquittement intervenu dans l'affaire de l'*Alexandra* est un acte de justice internationale. L'équité internationale exige que si, d'une part, nous rendons des canons aux fédéraux, d'autre part nous ne refusions pas des navires aux confédérés. Le *Herald* ajoute [illegible] ... *pendente lite*, à l'un des belligérants au prix de l'autre.

Nous n'avions jamais antérieurement fait exécuter l'acte d'enrôlement à l'étranger; nous l'avons laissé violer par les agents de Garibaldi et par ceux du Pape. Les Etats du Sud, ajoute le *Herald*, ont de justes raisons de se plaindre d'en avoir recommandé, et ils y voient une infraction aux obligations d'un Etat neutre. Le jugement qui proclame la mise en liberté de l'*Alexandra* n'est qu'un acte de justice tardive et un quelque sorte forcée.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PREVOTALE.—Th. Burke, qui avait nommé à évader de No 48 de la rue Baronne, y a été renvoyé par ordre du prévôt, avec d'autres [illegible].

Mme McGafferty, qu'on accusait d'avoir vendu à des soldats du whisky au lieu de pétrole et de pâtés, a été condamnée à deux mois de détention au workhouse.

Edward Donelson, accusé d'avoir trompé Leech sur son compte le 13 février, et qu'à fait l'épicier qui avait été saisi, et qu'il a acheté, a répondu que ces effets lui provenaient au pillé du [illegible].

Le soldat de couleur qui a blessé deux soldats blancs, a été traduit devant le magistrat. Son interrogatoire a été remis à un autre jour, à cause de l'absence des témoins.

Wm Nichols et James Murray ont été condamnés à six mois de prison. On les avait arrêtés au Lac où ils avaient des marchandises qu'ils devaient, disait-on, transporter hors des lignes. Murray était en outre accusé d'être un employé de l'armée de Mobile et d'avoir, ainsi que Nichols, essayé de transporter des lettres dans la Confédération. Le juge a ordonné que les marchandises fussent confisquées.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Le juge Howell a siégé hier.

Il a décidé que la maison du Bon Pasteur n'est pas une prison et que les magistrats agissent illégalement en y faisant détenir des femmes.

Wm. B. Hall, F. Hines et M. Laforce ont été déclarés coupables de voies de fait. Le juge n'a pas encore prononcé leur sentence.

Chapeaux.—M. E. R. Behoury, 55, rue des Magasins, a un magnifique assortiment de chapeaux de toutes les espèces, [illegible] ... Nous nous empressons de signaler au public le magasin de M. Behoury.

Bateau à vapeur Fawn.—Le bateau à vapeur *Fawn*, capitaine Greenholtz, part régulièrement deux fois par semaine pour le Bayou Lafourche les MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures de l'après-midi. Voir l'annonce.

EDITION D'HIER SOIR.

Les batailles annoncées.

Nous avons donné, dans notre édition du matin, toutes les dépêches que contenaient les journaux de St-Louis du 7 et de Memphis du 9, sur les grands mouvements qui s'opèrent en Virginie, et en Géorgie. La confusion qu'on remarque dans ces dépêches indique que les correspondants de journaux ne savent pas eux-mêmes exactement ce qui se passe, et qu'ils transmettent le plus souvent leurs propres conjectures à la place de nouvelles.

Il n'y a dans tous ces rapports qu'un fait certain, c'est le passage du Rapidan par l'armée du Potomac, sans opposition dit une dépêche de Washington, avec une perte de cinq mille hommes dit une dépêche de Cincinnati. Quant au mouvement simultané qui devaient s'accomplir sur la péninsule, dans la vallée, de la Shenandoah, et en Géorgie, il est évident qu'ils faisaient partie du programme du général Grant, mais rien ne prouve que l'exécution en ait déjà commencé.

Il n'est pas douteux que c'est la grande partie de la guerre qui se joue en ce moment et les nouvelles, pendant quelques jours vont être palpitantes d'intérêt. Nous nous empresserons de les publier aussitôt après l'arrivée de chaque bateau à vapeur de l'Ouest.

BATEAUX ATTENDUS DE ST-LOUIS.—Le J. C. Swon devait partir de St-Louis pour cette ville le 7 à 4 heures après-midi et le Mollie Able le 8 à 10 heures du matin.

Nouvelles additionnelles.

Nous reproduisons d'après nos journaux de l'Ouest, quelques nouvelles du Nord que nous avions laissées de côté faute d'espace dans nos colonnes.

De la Rivière Rouge.

Cairo, 6 mai.—Un officier arrivé hier soir directement d'Alexandrie dit que les steamers Champion No 3 et No 5, employés comme transports, avec les canonnières *Lexington* et les iron-clads *Juliet* et *Fort Hindman*, furent envoyés dans le haut de la Rivière Rouge pour essayer de dégager la grosse canonnière *Eastport*. Ils la démantelèrent et l'allégèrent, mais ne purent la renflouer, et ils durent la faire sauter. En revenant ils furent attaqués par une batterie de 12 et des carabiniers; plusieurs hommes, y compris le commandant de l'*Eastport*, nommé Sylvester Pool. Il était sur le point de la canonnière *Hermann* derrière un rempart de matelas, quand un boulet lui emporta la tête. Il avait épousé dernièrement une demoiselle Ware, du Caire.

On a jugé nécessaire de détruire deux transports, le *Champion Nos 3* et *5* et de se sauver avec le reste hors de portée de la batterie. Ceci s'est passé à 40 milles au-dessous de Grand Ecore.

Bruit de bataille.

Natchez, 2 mai, via Cairo le 6.—Le bruit est arrivé ici hier, de sources rebelles, qu'il y avait eu jeudi, le 28 avril, à Alexandrie, une bataille dans laquelle, on disait que Dick Taylor avait

été battu. On disait qu'il avait fait un assaut et gagné sur les fortifications et qu'il avait été repoussé avec de grandes pertes.

Les ouvriers de Wirt Adams [illegible] ... [illegible] que Wirt Adams est à Canton, et que ses forces opèrent entre Yazoo et Natchez. Les canons pris par le [illegible] sont passés par 18.

Terrible accident de chemin de fer.

Indianapolis, 6 mai.—Un accident [illegible] ... [illegible] Il y a eu 5 soldats tués et 37 blessés, dont quelques-uns grièvement.

Les prisonniers revenus de Richmond.

Washington, 5 mai.—Le colonel H. Busch, commissaire général des prisonniers, décrit l'état de ceux qui viennent d'arriver à Annapolis comme horrible. Sur 370, plus de 300 sont si complètement [illegible], qu'ils croient devoir être à Belle Isle, et ne se souviennent pas d'avoir été [illegible].

Nouvelles politiques

Cincinnati, 5 mai.—Les autres quittent l'Etat rendus hier [illegible] ... [illegible]

Une lettre reçue de bonne source dit qu'une rupture positive a eu lieu dans le cabinet entre le Président et M. Chase à propos de la nomination de Blair, et qu'on s'attend à ce que M. Chase sera entendu à la prochaine élection de la Convention de Baltimore.

Convention radicale

New York, 6 mai—Les journaux contiennent une convocation pour une convention nationale qui se tiendra à Cleveland, Ohio, le 31 mai, pour se consulter sur l'élection présidentielle. [illegible] ... [illegible]

PERTE DE LA BARQUE WALTER SCOTT.—On annonce que la barque *Walter Scott* partie d'ici pour Matamoros, s'est échouée le 5 sur l'Ilot de Padre, dans un grand coup de vent. Le capitaine et l'équipage ont été sauvés par une des canonnières du blocus. Le capitaine dit que la barque sera totalement perdue, et pense qu'on pourra sauver une partie de la cargaison, mais avariée.

Nouvelles de Natchez.

Destruction du John Warner sur la rivière rouge

Nous lisons dans le *Natchez Courier* du 10:

Nous devons les nouvelles suivantes à l'obligeance de M. Colburn, correspondant du *Herald*.

Des passagers du steamer *Luminary*, venant de la Nouvelle-Orléans, disent être partis d'Alexandrie, [illegible] ... [illegible]

Le steamer *John Warner* a été attaqué jeudi dernier à Snaggy Point, à 300 milles au-dessous d'Alexandrie, [illegible] ... [illegible]

D'autres personnes annoncent la destruction de deux steamers [illegible] ... [illegible]

Nouvelles du Sud.

Réunion du Congrès—Message de Jeff Davis

Nous trouvons dans les journaux de l'Ouest les extraits suivants des journaux de Richmond.

Du 24 dans l'*Enquirer* du 28 avril

Le [illegible] ... [illegible]

L'*Examiner* du 30 [illegible] ... [illegible]

Le Petersburg *Express* du 27 avril dit:

[illegible] ... [illegible]

Congrès de Richmond.

Richmond, 2 mai—Le Congrès s'est organisé à midi, un quorum des deux chambres étant présent. Il y avait 20 sénateurs et 61 représentants. Les membres du bureau et les officiers ont été réélus sans opposition. Le président de la Chambre Bocock a prononcé un discours éloquent. M. Hunter, de la Virginie, a été élu président *pro tempore* du Sénat, pendant l'absence du vice-président, et M. Johnson, de l'Arkansas, a [illegible] ... [illegible]

Le message du président Davis a été communiqué par son secrétaire particulier. En voici l'analyse:

Le Congrès s'assemble dans des circonstances d'un profond intérêt pour le pays, mais il n'existe à la suite d'une nouvelle élection, et il sera à même de prendre des mesures adéquates aux besoins du service public. Le progrès royale rend [illegible] ... [illegible]

[illegible]

Le Président fait des commentaires sur la nouvelle conduite des gouvernements étrangers, et sur l'attitude de ces gouvernements qui prétendent être neutres [illegible] ... [illegible]

L'échange des prisonniers a été rompu par l'ennemi sur la question de ses infractions [illegible] ... [illegible]

Le rapport du secrétaire du Trésor sera lu et le vote par le Congrès de la nouvelle loi [illegible] ... [illegible]

Le Président ne prononce contre l'augmentation de la circulation. Il recommande au Congrès que la discipline des troupes a progressé sous ses ordres et par les équipements, et il appelle une attention spéciale sur les recommandations du secrétaire de la guerre. Après avoir fait allusion aux événements de la guerre [illegible] ... [illegible]

[illegible]

Opinion de Beauregard,

Sur la continuation de la guerre.

Nous lisons dans le *Louisville Journal*:

Nous trouvons la mention de voir en gloire à Beauregard rapportée par un des correspondants du *World* à Washington, d'après le récit d'un officier anglais qui venait de visiter Charleston. Le général rebelle a exprimé l'opinion que la prolongation de la guerre ruinerait le Sud [illegible] ... [illegible]

[illegible]

temporisation à la politique d'agression, et à conseiller à notre gouvernement de rester strictement sur la défensive, au lieu d'un temps plus qu'on ne [illegible] le [illegible] des [illegible] de la guerre au Nord."

L'officier anglais, qui a communiqué cette conversation, dit qu'il a été depuis à même de s'assurer que cette opinion est partagée par une grande partie des hautes classes de la société dans le Sud, et par les chefs du gouvernement rebelle, [illegible] ... [illegible]

Mort remarquable par le tonnerre

Danger des paratonnerres en mauvaise condition.

La mort de George W. Spatier, de Roxsdow, par l'électricité le matin du 17, est un des événements les plus remarquables de ce genre. La maison est située à environ un mille de la ville, sur [illegible] ... [illegible]

[illegible]

Le tonnerre descendit dans les appartements en traversant quatre ou cinq chambres et en passant fortement sur un passage. Les personnes qui s'y trouvaient n'aperçurent qu'une clarté dans la chambre du dehors, [illegible] ... [illegible]

[illegible]

FEUILLETON.

LES CHEMINS DE LA VIE,

PAR ALFRED DE BREHAT.

X—Suite.

Oui, Jane, le Julien d'autrefois est mort. Il ne reste plus que celui qui a été épuré par votre amour, fortifié par l'exemple de votre courageuse abnégation.

Tant que vivra ma pauvre grand'mère, je tâcherai, de mon mieux pour ne pas attrister sa vieillesse par la vue de mes chagrins.

Ce courage, cette résignation, c'est à vous que je les dois, Jane. Avant de vous quitter pour toujours, laissez-moi vous remercier, vous bénir pour votre amour, pour votre bonté, pour le bonheur que vous m'avez donné. Vous ne saurez jamais combien je vous ai aimée, Jane; car moi-même je n'ai soupçonné la grandeur que lorsque mon amour avait [illegible] ... [illegible]

Comme il achevait ces paroles, que Jane écoutait, le [illegible] ... [illegible]

[illegible]

Sur le point de rencontrer Mlle de Walbrunn, M. Buvin et Ravauder [illegible] ... [illegible]

Dès qu'ils furent éloignés, Jane et Julien échangèrent ce qu'ils regardaient comme un dernier adieu. [illegible] ... [illegible]

—Julien! dit la pauvre enfant, Julien, au nom du ciel!

Il ouvrit les bras et la laissa aller.

[illegible]

Au moment de sortir du pavillon, il s'aperçut que les maçons travaillaient à la brèche par laquelle il était entré. Il essaya de voir s'il ne pourrait pas sortir par un autre côté, mais à peine avait-il fait quelques pas qu'il fut entouré précipitamment.

[illegible]

XI.

L'incendie de mars au même temps [illegible] ... [illegible]

[illegible]

—Vous savez, répondit Ravauder, que nous sommes mariés, ma chère, bien que vous l'ayez peut-être oublié.

—Oh! non, je ne l'ai pas oublié, reprit Antonia avec dépit, vous m'avez trop souvent accablée de mauvais traitements pour que je puisse jamais....

—Preuve que ma méthode était bonne, interrompit tranquillement Ravauder; mais ne parlons plus du passé; causons du présent.... quoiqu'il soit bien triste, ajouta-t-il en regardant ses vêtements souillés.

Comment avez-vous été revenir en France? demanda Antonia.

—La faim chasse le loup du bois.... et de Jersey aussi, répliqua l'ex-piqueur. A propos de cela, ma chère, je vous avoue que je meurs de faim et de soif.... de soif surtout.

Répondant un geste de dégoût, Antonia se leva et lui en servit.

—Voyez, vous avez [illegible] ... [illegible]

[illegible]

A continuer.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 13 mai.

Il n'y a presque pas de changement aujourd'hui, dans le change américain, malgré l'arrivée hier au soir d'un steamer de New York. La demande a été assez faible dans les bureaux. Les offres sont plus que modérées. [illegible] ... [illegible]

[illegible]

Il s'est vendu aujourd'hui à la Bourse les actions suivantes: [illegible] ... [illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Vendredi 13 mai, 6 heures P. M.

COTON.—La demande a été assez bonne aujourd'hui, [illegible] ... [illegible]

SUCRE ET MELASSE.—[illegible] ... [illegible]

FARINE.—[illegible] ... [illegible]

CAFE.—[illegible] ... [illegible]

FOURRAGE.—[illegible] ... [illegible]

FRET.—[illegible] ... [illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 11 mai 1864.

[illegible]

[illegible]	[illegible]

ATTENTION.

Propriété auxiliaire de valeur à vendre par le shérif.

[illegible]

MAGASIN DE COSTUMES
A VENDRE.

[illegible]

Moustiquaires.

MOUSTIQUAIRES en TOILE et en BOBINET, blancs et fenus, de toutes dimensions. A vendre par L. W. LYONS, rue Chartres et Commune.

[illegible]

EN dépôt, venu du steamer CONTINENTAL, de [illegible] ... ANT. LANATA, 9 à 11, rue Jefferson.

Cheval trouvé.

[illegible] ... un CHEVAL bai. Le propriétaire peut venir le réclamer, en payant les frais, à M. JAMES FRIGOLA, [illegible]

Bois de construction.

25,000 pieds de cyprès, [illegible] ... JOS. A. BROWN, [illegible]

A VENDRE—Un CHEVAL et une VOITURE neuve, de Boston. S'adresser rue du Camp, No 193.

Marchandises Sèches.

PAS D'AUGMENTATION DE PRIX.

E. GIQUEL,

126, rue du Canal.

A l'honneur de faire savoir à ses amis et au public, qu'il vendra toutes ses marchandises aux mêmes prix que par le passé, malgré l'augmentation du tarif. Il a un assortiment des plus complets, qui consiste comme suit:

BARÈGES GRENADINE, soie et laine.
BARÈGES ANGLAIS, unis et rayés.
JACONAS et ORGANDIS imprimés, rayés.
MOUSSELINE SUISSE à pois et brodée.
LORIENNES [illegible]
MOUSSELINE, [illegible]
PERCALE [illegible]
PERCALES, [illegible]
CORSETS [illegible]
DEMI OMBRELLES et Parasols.
MITAINES [illegible]
BAS et CHAUSSETTES [illegible]
CHEMISES [illegible]
BOMBAZINES, TAMISE, [illegible]
GINGA [illegible]
CASIMIRS [illegible]
DRAP D'ÉTÉ [illegible]
COLS, [illegible]
VALENCIENNES [illegible]
DENTELLES [illegible]
MOUSSELINES [illegible]
BOBINET [illegible]
TOILE [illegible]
MOUCHOIRS [illegible]
BATISTE [illegible]
TOILE [illegible]
NAPPES [illegible]
COTON [illegible]
PERSIENNES [illegible]
GRENADINE [illegible]
COTON [illegible]
MOUCHOIRS [illegible]
COTON [illegible]
FLANELLE [illegible]
COTON [illegible]
GALONS, [illegible]
PARFUMERIES, grand assortiment, &c, &c, &c.

Tous ces articles ont été importés récemment tout à des [illegible] ... SANS AUGMENTATION de prix.

E. GIQUEL, 126 rue du Canal

A DRAWBACK

C'EST [illegible] ... ANT. LANATA, 9 à 11, rue Jefferson.

C. JAUBERT & CO.,
41.......Rue de Chartres.......41

Marchandises sèches en gros.

En réception et en vente un bel assortiment [illegible] ... [illegible]

Le tout pour être vendu au prix d'encan.

C. JAUBERT & CO., 41, rue de Chartres.

J. E. VILLAVASO,

Marchand de Produits de l'Ouest,

Porc, lard, bacon, saindoux, &c. foin, maïs, avoine, son, &c. RUE FRONT LEVÉE, No 17, entre les rues Bienville et Douane—Nouvelle-Orléans.

EVANS & CO,

Importateurs et Marchands

d'articles de fantaisie, étrangers et du pays,

RUE GRAVIER, No 30,

ET RUE DES MAGASINS, No 27,

ENTRÉE PAR LA RUE GRAVIER.

Viennent de recevoir un grand choix de Peignes, Brosses, Boutons, Coutellerie, Objets de camp, Miroirs, Portefeuilles, Pipes, Blagues à tabac, Fournitures de bureaux, Cartes à jouer, Registres, Papeterie, Parfumerie et tous les articles contenant au commerce de la ville, aux cantiniers et aux marchands de la campagne.

E. BORDELOIS,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE, IMPORTATEUR de VINS, LIQUEURS, &c.

41.......Vieille Levée.......41

NOUVELLE-ORLEANS.

Aux acheteurs de coton.

MM. MONTGOMERY, & REQ, encanteurs, annoncent aux acheteurs et aux courtiers de coton [illegible] ... No 18, où ils seront heureux de recevoir leurs ordres.

Demande d'Ouvriers Bottiers.

On demande immédiatement des ouvriers pour la botte et la bottine. [illegible] ... F. MINARD, bottier, rue Royale, No 16, au bureau du Bureau de Poste.

Aux Modistes et Fleuristes.

L'assortiment dépôt par tous les steamers [illegible] ... W. DAUPHIN, 64 Douane, en bas.

Cognac, Vermouth, Huiles, Vins, &c

DIX quarts Pellisson La Rochelle, de [illegible] ... BRULATOUR & Co, 33, rue de la Douane.

MAISON A VENDRE.

[illegible] ... rue St Charles.

CHAPEAUX.

CHAPEAUX DE CAMPEACHE [illegible] ... J. DAWSON, 41, Chartres, en haut, entre Douane et Bienville.

Conserves vos Dents,

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE, 136, RUE DU CANAL, près de la rue Baronne, [illegible] ... Consultations en français, en espagnol et en anglais.

Bouteilles vides—Bouteilles vides

Le prix le plus élevé sera payé comptant, pour les bouteilles vides suivantes:

Bouteilles et demi bouteilles [illegible] ... J. A. BLAFFER, agent, Rue Bienville, Nos 26 et 28.

Vins, vermouth, champagne, &c.

EN réception des navires [illegible] ... OSCAR BERGIER & Co, No 17, rue St Louis.

NOUVEAUTÉS DE PARIS.

GUERLAIN & GOURDAIN [illegible] ... CORSETS, OMBRELLES et EN TOUT-CAS. GANTS [illegible] ... PEIGNES [illegible] ... CRAVATTES pour dames, [illegible] ... PARFUMERIE, [illegible] ... BOUTONS, [illegible] ... GUERLAIN & GOURDAIN, No 132, Galerie Touro, rue du Canal.

Demande d'emploi.

UNE dame de [illegible] ... s'adresser au bureau de l'Abeille.

Pharmacie à vendre.

A vendre à l'amiable, une pharmacie située rue de Chartres [illegible] ... [illegible]

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

Dimanche, 15 mai 1864.

[illegible]

Théâtre St-Charles.

Samedi soir, 14 Mai 1864.

[illegible]

Académie de Musique.

Samedi soir, 14 Mai 1864.

[illegible]

DEMANDE D'OUVRIERS

[illegible]

NOTICE AUX CORDONNIERS.

[illegible]

DIVERS—DIVERS

MILLE barils FARINE [illegible] ... [illegible]

École supérieure et primaire,

210, 212, 214—Rue des Remparts—210, 212, 214

PENSION ET EXTERNAT

Pensionnaires de $15 à 20 par mois
Externes de $3 à 5

CET établissement [illegible] ... [illegible]

ACHETEZ
Vos Marchandises Sèches
CHEZ
WEHL & DANZIGER,
RUE DU CANAL,
No 163,
Entre Bourbon et Dauphine,
NOUVELLE-ORLEANS,
TOUT EST VENDU
A TRES BAS PRIX.

Avis aux Contribuables de la ville.

[illegible] ... JOHN S. WALTON, Trésorier de la ville.

Premier District de Dessèchement

Bureau de la Commission du Premier District, de dessèchement.

[illegible] ... J. INGRAM, Président.

Bois de construction.

Bois de construction.

CINQUANTE mille pieds [illegible] ... R. L. STEVENSON, [illegible]

Divers—Divers.

EN dépôt [illegible] ... SIMMONS & COLLINS, Rue des Magasins, No 91.

ON DEMANDE IMMEDIATEMENT

UNE blanchisseuse [illegible] ... F. W. SCHONFELD, Rue Delord, No 193.

$15 DE RECOMPENSE.

[illegible]

SEL.

2000 sacs gros sel [illegible] ... R. H. KENNEDY & Co.

Salon de bière et café.

[illegible]

Changement de magasin,

[illegible]

G. BORZINO,

No 101......VIEILLE LEVÉE......No 101

IMPORTATEUR de [illegible] ... [illegible]

CHANGEMENT DE MAGASIN

DUNTZE & Co.,

ONT transporté leur magasin au [illegible]

Avis aux Dames.

[illegible]

POUR BORDEAUX

[illegible]

POUR MATAMOROS.

[illegible] ... N. A. LLAMBIAS, Rue Vieille Levée, No 111.

POUR MATAMOROS—La goëlette [illegible] ALEX BLUE, [illegible] ... L. JOURDANC, 33, Passage de la Bourse, près Douane.

POUR VERA CRUZ.

La goëlette fine voilière OTHELLO, [illegible] ... S. FERNANDEZ & Co, 135, Vieille Levée.

POUR MATAMOROS—La fine voilière goëlette anglaise ZORRO COLORADO, [illegible] ... S. FERNANDEZ & CO., 135, Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

PAR A. FERNANDEZ, Encanteur.

[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.

[illegible]

30 caisses bottes et souliers
PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.

[illegible]

Meubles en bois de rose, et en acajou, argenterie, diamant, bijouterie, &c
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

[illegible]

Piano Piccolo d'Erard.
PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.

[illegible]

POUR NEW YORK via la HAVANE

Départ, SAMEDI 21 courant, à 8 h. A. M.

[illegible] ... WM. J. REID.

Pour New York, directement.

Départ MERCREDI, 25 mai, à 8 heures A. M.

[illegible] ... AVENDANO FRERES.

DÉPART DU Steamer HAVANA,

le Samedi, 21 Mai, à 8 heures A. M.

POUR NEW YORK et la HAVANE [illegible] ... AVENDANO FRERES, rue de la Commune No 116.

Départ, tous les LUNDIS, à 5 heures du soir et tous les VENDREDIS, à midi.

Pour PLAQUEMINE, BAYOU GOULA, DONALDSONVILLE [illegible] ... THIELE, SELLER & Co.

Paquebot régulier de Bayou Sara et de la Lafourche

[illegible]

Départ, tous les LUNDIS et JEUDIS, à 5 heures du soir

[illegible] ... A. BRITTON, agent.

Pour le Bayou Lafourche.

Jours de départs, les MARDIS et les SAMEDIS, à 5 heures de l'après midi.

[illegible] ... JOHN L. TITUS.

Paquebot pour le Bayou Lafourche

[illegible] ... JOHN L. TITUS.

POUR BORDEAUX

[illegible]

Bonne occasion pour ceux qui désirent rentrer en France.

[illegible]

POUR MARSEILLE.

[illegible]

POUR TAMPICO.

[illegible] ... S. FERNANDEZ & CO., 135 Vieille Levée.

Pour Matamoros.

La goëlette fine voilière H. WEBSTER, [illegible] ... L. JOURDANC, 33, Passage de la Bourse, près Douane, au premier.

POUR MATAMOROS.

La goëlette fine voilière ALBATROS, [illegible] ... A. SARRAN, chez P. Maillard, 35, rue Royale.

POUR VERA CRUZ.

[illegible] HENRY F. RUSSELL, [illegible] ... L. JOURDANC, 33 Passage de la Bourse, près Douane, au 1er.

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. T. MONTGOMERY

[illegible]

Coton—Coton—A l'Entrepôt
PAR R. T. MONTGOMERY

[illegible]

Propriétés dans le Second et Troisième Districts, rue Ste Anne et rue [illegible]
PAR E. M. JACOBS, encanteur.

[illegible]

Jolie maison bâtie dans le 3me District
PAR E. M. JACOBS

[illegible]

Propriété rue des Remparts
PAR E. M. JACOBS, encanteur.

[illegible]

Propriété rue Bagatelle
PAR E. M. JACOBS

[illegible]

PAR E. M. JACOBS

[illegible]

Succession de Jean Jacques [illegible]
PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

[illegible]

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

[illegible]

Marchandises sèches vêtements bottes souliers et chapeaux,
PAR HOFFMAN & MARKS

[illegible]

Succession de Barbara Goetzen, [illegible]
Habillements, bottes, souliers et chapeaux,
PAR HOFFMAN & MARKS

[illegible]

Succession de Mme M. M. R. Montreuil épouse décédée de Laurent Millaudon

[illegible]

ENCAN POUR DAMES
PAR M. BARNETT

[illegible]

Pharmacia Española y Italiana,

Esquina de las calles Poydras y Philippa, N. O.

[illegible] ... JAIME MAINEGRA, pharmacien.

Bernard Turpin,

ENCANTEUR

ET

NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

No 93, rue de la Vieille Levée,

Entre St Louis et Conti.

Champagne Ch Farre.

250 caisses VIN de Sillery:

CABINET ET IMPERIAL.

A vendre par J. J. HERB.

Formation de Société.

LES soussignés ont formé une société sous la raison de WOOLONGHAN, BRUGIERE & CIE, pour l'importation et la vente des vins français et espagnols, [illegible] ... EUGENE WOOLONGHAN, JOSEPH BRUGIERE, CHARLES CHAVANNE. 53, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée. [illegible] WOOLONGHAN.

VENTES A L'ENCAN.

Actions de Banques et Société d'Assurances.
PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

[illegible]

Coton à l'Entrepôt [illegible]

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES

Succession de Agathe Fauchon, [illegible] Agathe Cadar, veuve de Pierre Henn—No 20,473.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Bernard Rosley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu Agathe Fauchon, aussi Agathe Cadar, veuve de Pierre Henn, décédée [illegible] ... [illegible]

Par ordre de la Cour.
A. MOREL, Député-Greffier.